



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2012**

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - BERTHOUD - DUBOIS - GALLAND
Mmes EVANNO - COMTE - TARDY -

Pouvoir : M. COULON à M. BERTHOUD / M. GOBET à M. GALLAND
M. LYOT à Mme TARDY / M. DUBOIS à Mme LAGRANGE

Absents : M. SARAS - M. PETRILLO - Mme DASSONVILLE

Convoqués en séance ordinaire le 23 JUILLET 2012 à 20 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance : Aurélie COMTE

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 09/07/2012, le conseil délibère.

1^{ER} POINT : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle la procédure de modification du PLU consistant à modifier le règlement de la zone INDa afin d'élargir la vocation de cette zone aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, sans changer la vocation initiale liée aux équipements publics. La commune souhaite également supprimer l'emplacement réservé n° 5 et instaurer deux nouveaux emplacements réservés :

- Un pour l'élargissement du chemin rural dit du Moulin d'en haut
- Un pour l'élargissement du chemin piéton longeant le terrain de football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver la modification du PLU.

2^{ème} POINT : APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA CAMVAL

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que la commune a déjà adopté le PLH en séance du 29 août 2011. Or et suite à l'avis de l'Etat en date du 14 novembre 2011 invitant la CAMVAL à modifier son document selon les demandes motivées portant sur le respect de l'encadrement juridique.

Il présente la programmation des logements pour la commune définit pour 6 ans :

Version du 30/06/2011	Version du 05/04/2012
Nombre de résidences principales nouvelles : 27	Nombre de résidences principales nouvelles : 22
Nombre de logements sociaux : 3	Nombre de logements sociaux : 8

Exposé entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la CAMVAL.

3^{ème} POINT : PARTICIPATION FINANCIÈRE - Fête Patronale d'Igé

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de M. et Mme FONTAINE forains et propriétaires du manège enfantin qui seront présents lors de la Fête Patronale d'Igé le 26 août 2012. Pour que leur activité soit rentable et viable, ils doivent réaliser un minimum de recettes.

Il propose de leur verser 300 € pour leur prestation dans l'optique de conserver cette attraction pour les années à venir. En contrepartie, un quota de billets gratuits sera attribué à la commune.

Un courrier sera adressé à chaque parent d'enfant scolarisé à Igé (année scolaire 2011-2012) accompagné d'un ticket valable pour 3 tours de manège. Le conseil municipal se prononce favorablement pour cette démarche.

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil DÉCIDE d'attribuer la somme de 300 € à M. et Mme Fontaine, forains.

4^{ème} POINT : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SICTOM

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du SICTOM et précise qu'il est à disposition au secrétariat de mairie.

5^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- CARROUSEL DIOGENE : spectacle pour les enfants à l'occasion des 20 ans de la bibliothèque le 29 septembre 2012 à 17 h 30 à la salle polyvalente pour 290 € TTC - Accord.
- Diagnostic plomb/amiante des locaux techniques : DEFIM pour 300 € et SOCOTEC pour 538.20 € TTC - Accord pour DEFIM.
- Avenant cabinet GALLET/REY (révision du PLU) pour 1 794 € TTC - Accord

6^{ème} POINT : DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNAL 2012 - Virement de crédits

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de transférer 1000 € du compte 022 sur le compte 678,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le budget communal 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le maire à procéder aux opérations comptables suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C/678 - Chap. 67 <i>Autres charges exceptionnelles + 1 000 €</i>	C/022 - Chap. 022 <i>Dépenses imprévues - 1 000 €</i>
-------------------------------	---	--

7^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

✓ Zone artisanale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un entretien avec M. BURTIN, directeur de la SEMA, le 30 mai dernier, il propose de réunir la commission Urbanisme ainsi que les membres élus du comité de pilotage de la révision du PLU, le 23 août 2012 à 18h30 pour analyser la proposition émise par la SEMA.

✓ Chauffage salle polyvalente et groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune à adhérer à l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire. Une étude de faisabilité pour une chaufferie bois leur a été demandée. Pour l'analyse, M. le Maire souhaite réunir les commissions Bâtiments et Environnement le 03 septembre 2012 à 18h30.

✓ Association Départementale des Communes Forestières

Monsieur le Maire propose de réunir la commission Bois et Forêts, à la suite de la réunion de la commission Bâtiments et Environnement, le 03 septembre, pour une étudier les modalités d'adhésion à cette association.

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 21 h 31.

Affichage le 1^{er} août 2012